

des Affaires extérieures révélait : " (...) le Canada soutient sans réserve les efforts faits par ses alliés en vue de protéger le transport maritime international et la liberté de navigation dans le Golfe. [Il ajoutait que] D'après les informations dont nous disposons, les mesures prises (...) par les États-Unis sont, dans ce contexte, entièrement justifiées."<sup>2</sup>

Le 18 juillet, le Canada et l'Iran ont convenus de rétablir entre eux des relations diplomatiques normales, s'engageant à procéder à un échange d'ambassadeurs. Le gouvernement du Canada a tenu à souligner "que cet événement, dont il se félicite, témoigne de l'importance qu'il attache aux relations avec la République islamique d'Iran, nation de tout premier plan au Moyen-Orient, étant donné les conséquences de la révolution islamique, la situation stratégique de l'Iran et son rôle sur la scène internationale".<sup>3</sup> Ottawa avait fermé son ambassade à Téhéran en 1980.

En ce qui concerne le Liban, le Canada a à maintes reprises appuyé l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays. Ottawa a cependant transféré son ambassade à Damas (Syrie), en juillet 1985, pour assurer la sécurité de son personnel diplomatique. Malgré les pressions exercées par les autorités libanaises et des Canadiens d'origine libanaise, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures refuse toujours de réouvrir la mission canadienne au Liban, et ce jusqu'à ce que la situation en matière de sécurité ne s'améliore. En février 1988, la ministre des Relations extérieures, M<sup>me</sup> Monique Landry, annonçait le versement de cinq millions de dollars au Bureau des Nations-Unies pour la coordination des secours en cas de catastrophe (UNDRO). Ces fonds serviront à aider le Liban.

Concernant la question du conflit israélo-arabe, M. Joe Clark a prononcé une allocution le 4 octobre 1987, à l'occasion d'un dîner en l'honneur du prince Saoud Al Faysal Al Saoud, ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, au cours de laquelle il a mentionné :

---

<sup>2</sup> MAE, Communiqué n<sup>o</sup> 089, 18 avril 1988.

<sup>3</sup> MAE, Communiqué, n<sup>o</sup> 152, 18 juillet 1988.